



MALADIES ET RAVAGEURS ÉMERGENTS

Ces ravageurs préoccupants ne sont pas encore arrivés dans le vignoble de Cognac mais sont extrêmement nuisibles.

Pour les organismes de quarantaine, la découverte de tout symptôme correspondant aux descriptions ci-dessous doit impérativement être signalée au **SRAL Nouvelle-Aquitaine** sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr ou **FREDON Nouvelle-Aquitaine** contact@fredon-na.fr pour confirmer la présence et mettre rapidement en œuvre un plan d'éradication.

Maladie de Pierce

Causé par :

Bactérie *Xylella fastidiosa* (Organisme de Quarantaine Prioritaire)

Véhiculé par :

De nombreux insectes piqueurs-suceurs

Symptômes :

Dessèchements puis nécroses et chute des feuilles.



Aoûtement inégale et pétioles persistants après la défoliation.

POUR EN SAVOIR PLUS

https://fichesdiag.plateforme-esv.fr/fiches/Fiche_Diagnostique_XYLEFA_Xylella_fastidiosa.pdf



Scarabée japonais

Popillia japonica

(Organisme de Quarantaine Prioritaire)

Symptômes : il ronge le limbe des feuilles, donnant un aspect de dentelle. Mais souvent, la nervure principale reste intacte.

Dégâts : Adultes se nourrissent de près de 300 hôtes végétaux dont la vigne.

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.vignevin.com/wp-content/uploads/2022/06/Plaqueette-P.Japonica-2022-int.pdf>

Punaise diabolique

Halyomorpha halys

(Organisme non Réglementé mais invasif)

Dégâts :

Punaise très polyphage. Peut altérer les arômes des vins via les substances qu'elles dégagent lors du foulage des raisins.



POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.fredon.fr/grand-est/sites/grand-est/files/Plaquettes/punaise%20diabolique.pdf>



Chenille de *Cryptoblabes gnidiella*



Pyrale du Daphné

Cryptoblabes gnidiella

(Organisme non réglementé)

Dégâts :

Larves consomment les organes fructifères de la vigne notamment à partir de la véraison. Momification des baies.